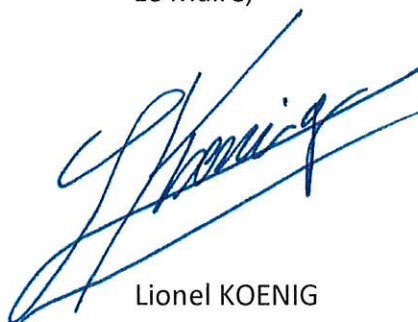


ARRÊTÉ MUNICIPAL**Portant réglementation temporaire de la circulation****N° 90/2026****Le Maire de la Commune de STEINBACH****VU** le Code de la route et notamment les articles R 411-5 et R 411-8**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2212-2, L 221361, L 2213-5, L 2512-13 et R 2213-1**VU** l'organisation de la manifestation concernant la « Fête de l'été » le 3 juillet 2026 et la nécessité de fermer la Grand'Rue pour des raisons de sécurité du public.**Considérant** qu'il est nécessaire de réglementer la circulation des véhicules à l'occasion de cette manifestation,**ARRETE****Art.1** : Le **vendredi 3 juillet 2026**, la manifestation « Fête de l'été » organisée par l'Association du Foyer aura lieu devant la mairie. Le public circulera donc dans la Grand'Rue.**Art.2** : Afin d'assurer la sécurité du public, il y a lieu de fermer la Grand'Rue à la circulation sur la portion de voie concernée. Le parking de la mairie ne sera plus accessible à partir de **19 h** jusqu'à la fin de la manifestation.**Art.3** : Pendant la durée de la manifestation, **la Grand'Rue sera fermée au niveau de la rue de l'Eglise et celle du 152^{ème} RI**. Une déviation et la signalisation seront mises en place par le service technique de la commune.**Art.4** : Ampliation sera adressée à :

- La Gendarmerie de CERNAY
- Le PSIG de CERNAY
- La Brigade Verte de SOULTZ
- Les Pompiers de STEINBACH
- L'Association du Foyer
- Les archives de la Mairie

Steinbach, le 9 juin 2026

Le Maire,



Lionel KOENIG

